

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1737

10 juillet 2012

SOMMAIRE

Alfred vun Letzebuerg S.A. SPF	83343	Summit Partners SFB S.à r.l.	83343
Amercon Holding	83346	SVM Finance Luxembourg 1	83344
Basic Industry Investments S.A.	83344	SVM Finance Luxembourg 2	83344
CALI Europe	83345	SVX Finance	83345
Caret EB S.à r.l.	83375	Swisscamel S.A.	83355
Circuit Foil Luxembourg	83341	Tallis S.à r.l.	83371
Energy and Infrastructure Investments II S.C.A., SICAR	83369	Tanahlot S.A.	83376
F26 Lux Bati Travaux S.à r.l.	83373	Telemarket S.A.	83372
Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l. ...	83330	Termidor S.A.	83372
Hyperion S.A.	83334	Texanova Investholding S.à r.l.	83372
Infeuurope	83373	Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l.	83370
Interstate Europe	83356	Thermo Luxembourg S.à r.l.	83373
Investease S.à r.l.	83346	The Roman Square S.A.	83372
MFX6 Holdco Luxembourg S.à r.l.	83366	The Van Daalen Group S.A.	83373
MH Participations S.A.	83374	Th-VEST HOLDING S.A., SPF	83370
Mirallia HoldCo S.A.	83357	Th-VEST HOLDING S.A., SPF	83369
Nord Est Investment Partners S.A.	83335	Th-VEST HOLDING S.A., SPF	83370
Pegasus Luxembourg S.à r.l.	83366	TreeTop Global Sicav	83376
Posdelux S.à r.l.	83339	TreeTop Portfolio SICAV	83376
Potiskum International S.A.	83342	Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.	83371
Sistema Finance S.A.	83333	Triton III LuxCo B 14 S.à r.l.	83371
Skytrons S.à r.l.	83338	Triton III LuxCo B 17 S.à r.l.	83371
SMBC Nikko Investment Fund Manage- ment Company S.A.	83338	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	83338
SOF-VII European Holdings I, S.à r.l.	83341	W 2 B S.à r.l.	83371
Soparho	83343	Webgame S.à r.l.	83356
SThree S.à r.l.	83335	Whitelight (Luxemburg) S.A.	83342

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B, number 86.447,

here represented by Mrs. Stéphanie Weydert, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Zurich, on 18 May 2012,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section, B number 86.448, incorporated pursuant to a notarial deed on 8 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 June 2002, number 908 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 June 2009, number 1093.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Creation of two classes of managers of the Company;
2. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company;
3. Amendment of article 12.1 of the articles of association of the Company;
4. Allocation of the current managers of the Company to the two new classes of managers;
5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to create two classes of managers of the Company, namely class A managers and class B managers.

Second resolution

Further to the above resolution, the sole member resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company to henceforth read as follows:

“ Art. 11. The Company is managed by one (1) or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

If several managers are appointed there shall be two (2) classes of managers, namely class A managers and class B managers.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the sole manager or the board of managers, but only within the limits of such power.”

Third resolution

The sole member further resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the members and of the board of managers, but in his absence, the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice (including by e-mail) of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers and at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of passing of the resolution.”

Fourth resolution

The sole member resolves to assign the current managers of the Company between the different classes of managers as follows:

- Mr. Dominik Anderhalden, class A manager;
- Mr. Thomas Bucher, class A manager;
- Mr. Andrew Gibson, class A manager;
- Mr. Jérôme Trigano, class A manager;
- Mr. Guy Harles, class B manager; and
- Mr. Michel Raffoul, class B manager.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 86.447,

ici représentée par Madame Stéphanie Weydert, LL.M., résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Zurich, le 18 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg la section B, numéro 86.448, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 14 juin 2002, numéro 908 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Sociétés ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 2 juin 2009, numéro 1093.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories de gérants de la Société;
2. Modification de l'article 11 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 12.1 des statuts de la Société;
4. Affectation des gérants actuels de la Société parmi les deux nouvelles catégories de gérants;
5. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux catégories de gérants de la Société, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Si plusieurs gérants sont nommés, il y aura deux (2) catégories de gérants, à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

En cas de plusieurs gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par le gérant unique ou le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Troisième résolution

L'associée unique décide encore de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des assemblées des associés et du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner par vote à la majorité des personnes présentes à telle réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore.

Avis écrit (y inclus par courrier électronique) de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolutions préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personnes à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra uniquement délibérer ou agir valablement si au moins la majorité des gérants et si au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à telle réunion, comprenant au moins la voix d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'affecter les gérants actuels de la Société parmi les différentes catégories de gérants comme suit:

- M. Dominik Anderhalden, gérant de catégorie A;
- M. Thomas Bucher, gérant de catégorie A;
- M. Andrew Gibson, gérant de catégorie A;
- M. Jérôme Trigano, gérant de catégorie A;
- M. Guy Harles, gérant de catégorie B; et
- M. Michel Raffoul, gérant de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WEYDERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2012. LAC/2012/25107. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070171/193.

(120100208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Sistema Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.023.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012069765/12.

(120099244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Hyperion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.374.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale
Ordinaire des Actionnaires de la Société du 31 mai 2012*

*Quatrième résolution
Approbation du remplacement de Monsieur Yves CACCLIN
par Monsieur Marc AUGIER en tant qu'Administrateur*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Yves CACCLIN en tant qu'Administrateur qui prendra effet à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme Monsieur Marc AUGIER, né le 23/03/1970 à Marseille (France), et demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, qui l'accepte, et dont le mandat prendra effet à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

*Cinquième résolution
Approbation du renouvellement du mandat de
Monsieur Régis MEISTER en tant qu'Administrateur*

L'Assemblée Générale accepte le renouvellement du mandat de Monsieur Régis MEISTER en tant qu'Administrateur. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

*Sixième résolution
Approbation de la révocation
rétroactive du Commissaire aux Comptes*

L'Assemblée Générale décide de révoquer rétroactivement Ernst & Young, demeurant au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et portant le n° RCS B 47.771, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

*Septième résolution
Approbation de la nomination
rétroactive du Réviseur d'Entreprises*

L'Assemblée Générale décide de nommer rétroactivement Ernst & Young SA, demeurant au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, et portant le n° RCS B 47.771, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à r.l., demeurant au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg et portant le n° RCS B 67.895, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

HYPERION S.A.

Référence de publication: 2012070220/42.

(120100119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SThree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 160.680.

*Dépôt rectificatif suivant extrait déposé au registre de commerce
et des sociétés le 11 juin 2012 sous le numéro L120095160*

Il est porté à la connaissance que le code postal du siège social de la Société est L-1536 Luxembourg, et non L-2011 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012069777/13.

(120098869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and twelve, on the second day of May.

In Luxembourg, 17, rue Beaumont, at 11.00 a.m..

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A. in liquidation, established in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg number B 78.754, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on November 6, 2000, published in the Mémorial C number 16 of January 10, 2001, amended several times and the last time by a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on June 20, 2008, published in the Mémorial C number 1711 of July 7, 2008, dissolved and put into liquidation by deed of the undersigned notary on January 19, 2012, published in the Mémorial C number 986 of April 17, 2012,

having a share capital of one hundred thousand nine hundred and ninety-six euros (100,996.- EUR) consisting of thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value and of sixty nine thousand nine hundred ninety-six (69,996) Class B shares with no nominal value.

The meeting is presided by Mrs Sophie ERK, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Antonio FERNANDES, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Report and approval of the auditor-controller of the liquidation.
- 2.- Approval of the liquidation report.
- 3.- Discharge to be granted to the liquidator and the auditor-controller of the liquidation for their respective mandate.
- 4.- Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates.
- 5.- Closing of the liquidation.
- 6.- Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.
- 7.- Sundry.

II. That all the existing shares are registered and therefore all the shareholders have been convened by registered letter in accordance with the last paragraph of article 70 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

III. The shareholders represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

IV. As appears from the said attendance list, all the thirty one thousand (31,000) Class A shares and forty-one thousand six hundred and thirty-six (41,636) Class B shares of the one hundred thousand nine hundred and ninety-six (100,996)

shares in circulation, all with voting right, are represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller of the liquidation, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature “ne varietur” by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller of the liquidation for the execution of their mandates.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors and to the statutory auditor of the company for the performance of their mandates.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fifth resolution

The meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand and fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux mai.

A Luxembourg, 17, rue Beaumont, à 11.00 heures du matin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 78.754, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 16 en date du 10 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et en dernier lieu par acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1711 du 7 juillet 2008, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 986 du 17 avril 2012,

ayant un capital social de cent mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (100.996,- EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions de la Classe A sans valeur nominale et par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe B sans valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Présentation et approbation du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
- 2.- Approbation du rapport du liquidateur.
- 3.- Décharge donnée au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour leur mandat respectif.
- 4.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
- 5.- Clôture finale de la liquidation.
- 6.- Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux seront conservés pendant 5 ans.
- 7.- Divers.

II. Que toutes les actions qui existent sont nominatives et dès lors tous les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée conformément au dernier alinéa de l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Que la présente assemblée, réunissant toutes les trente et un mille (31.000) actions de la Classe A et quarante et un mille six cent trente-six (41.636) actions de la Classe B des cent mille neuf cent quatre-vingt-seize (100.996) actions émises, toutes avec droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pleine décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée donne pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2012. Relation GRE/2012/1548. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070428/153.

(120100304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Skytrons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 143.715.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069766/9.

(120099664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 39.615.

Le bilan au 31 Mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069767/9.

(120099177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 657.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

Par résolutions prises en date du 11 juin 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Daphné Charbonnet, avec adresse au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg de son mandat de Gérant B, avec effet au 11 juin 2012.

2. Acceptation de la démission de Christophe Gammal, avec adresse au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 11 juin 2012.

3. Acceptation de la démission de Michaël Goosse, avec adresse au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg de son mandat de Gérant B, avec effet au 11 juin 2012.

4. Nomination de Fanny Him, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

5. Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

6. Transfert du siège social de la société du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012069820/23.

(120099579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Posdelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 169.347.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzweölf, am dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem Notar Roger ARRENSDORFF, mit Amtssitz zu Luxemburg sind erschienen:

1. Herr Christian GROBELNA, Kaufmann, wohnhaft in Obere Lauerfahrt 8, D-66121 Saarbrücken,
2. Herr Dr. Patrick LERMEN, Kaufmann, wohnhaft in Orannaweg 19, D-66740 Saarlouis,
3. Herr Dr. Albert OLINGER, Chemiker, wohnhaft in Darmstädter Str 57c, 64397 Modautal
4. Frau Barbara OFFERMANNNS, Kauffrau, wohnhaft in Preußenstr. 7, D-66386 St. Ingbert
5. Die Gesellschaft „F.R. Consulting Sarl“, mit Sitz in L-5445 Schengen, 1e, route du Vin, und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 141.319,

vertreten durch den allein zeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herr Friedrich REUTLER, Dipl. Ing., beruflich wohnhaft in L-5445 Schengen, 1e, route du Vin,

Diese Erschienenen ersuchten den instrumentierenden Notar die Satzungen einer von Ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „POSDELUX S.à r.l.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Schengen.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxembourg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In-als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft sind Beratung, Vertrieb, Service, Installation und Wartung von Kassen- und Abrechnungssystemen, Waagen, EDV-Hardware und -Software, Büroservice, Import und Export sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann. Die Gesellschaft darf Beteiligungen halten.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert (12.600,-) Euro und ist eingeteilt in zweihundertzweiundfünfzig (252) Geschäftsanteile zu je fünfzig (50,-) Euro.

Art. 6. Die Gesellschafterbeschlüsse werden, soweit nichts anderes im Gesetz oder nach diesem Gesellschaftsvertrag bestimmt ist, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Bei Stimmgleichheit ist der Antrag abgelehnt.

Einer 3/4-Mehrheit der abgegebenen Stimmen bedürfen folgende Beschlüsse:

- Auflösung der Gesellschaft,
- Erhöhung des Stammkapitals,
- Änderungen dieses Gesellschaftsvertrages

Art. 7. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Das Abtreten von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschaft. Ebenso ist bei Todesfall eines Gesellschafters zu verfahren. Bei Verweigerung der Zustimmung haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht und zwar im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital. Dieses Recht muss durch eingeschriebenen Brief an alle Gesellschafter oder deren Erben innerhalb von drei Monaten nach der Zustimmungsverweigerung ausgeübt werden. Das nicht ausgeübte Vorkaufsrecht von einem oder mehreren Gesellschaftern geht im Verhältnis auf die restlichen Gesellschafter über. Die Nichtausübung des Vorkaufsrechts bewirkt rechtlich die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages. Die finanzielle Bewertung und Abwicklung des Vorkaufsrechtes wird in Artikel 10 und 12 geregelt.

Art. 8. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen. Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer. Falls die Gesellschafter nicht anderes bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Art. 9. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf. Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf

Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung Ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 11. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Der Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

Fünf Prozent (5%) des Gewinns werden dem gesetzlichen Reservefond zugeführt, bis dieser 10% des Stimmkapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 12. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

Scheidet ein Gesellschafter durch Kündigung, Einziehung oder durch eine die Einziehung ersetzende Übertragung an einen Dritten aus der Gesellschaft aus, steht ihm eine Abfindung in Höhe von 70 % des Verkehrswertes seiner Beteiligung zu.

Zur Bewertung des Anteils des ausscheidenden Gesellschafters hat die Geschäftsführung den Wert des Unternehmens zu bewerten oder bewerten zu lassen. Innerhalb von fünf Jahren nach Gründung der Gesellschaft ist die Bewertung des ausscheidenden Anteils maximal auf die Höhe der Einlage und Darlehen begrenzt.

Die Abfindung ist in drei möglichst gleichen Jahresraten zu entrichten. Die erste Rate ist einen Monat nach Ausscheiden des Gesellschafters fällig. Der jeweils offenstehende Teil der Abfindung ist mit einem um 2 %-Punkte über dem Basiszinssatz liegenden Jahressatz zu verzinsen. Verzögert sich die Bewertung, hat die Geschäftsführung einen möglichst realistischen Wert für die erste Rate zu schätzen. Die aufgelaufenen Zinsen sind mit jeder Rate zu bezahlen. Die Gesellschafter oder der Übernehmer ist jederzeit berechtigt, die Abfindung ganz oder teilweise vorzeitig zu entrichten, ohne zum Ausgleich der entfallenden Zinszahlungen verpflichtet zu sein.

Entsteht über die Höhe der nach den obenstehenden Regelungen geschuldete Abfindung Streit, so ist dieser Wert für beide Seiten verbindlich von einem Sachverständigen zu ermitteln, der auf Antrag des ausscheidenden Partners oder der Gesellschaft durch den Präsidenten der Industrie- und Handelskammer zu benennen ist. Der Sachverständige entscheidet nicht über die Wirksamkeit der Abfindungsklausel.

Sicherheiten für den Abfindungsanspruch können von dem ausscheidenden Gesellschafter nicht verlangt werden.

Art. 13. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung genannt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, wurden die Geschäftsanteile wie folgt gezeichnet:

- Herr Christian GROBELNA, vorgeannt	36 Anteile
- Herr Dr. Patrick LERMEN, vorgeannt	108 Anteile
- Herr Dr. Albert OLINGER, vorgeannt	36 Anteile
- Frau Barbara OFFERMANNNS, vorgeannt	36 Anteile
- F.R.Consulting Sarl, vorgeannt	36 Anteile
Total:	252 Anteile

Die Geschäftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von Zwölftausendsechshundert Euro (12.600,- Euro) zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Beschlüsse der Gesellschafter

Anschließend an die Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter sich zu der ersten außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5445 Schengen, 1e, Route du Vin;
- Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt Herr Christian GROBELNA, vorgeannt;
- Die Gesellschaft wird vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers;
- Der Geschäftsführervertrag wird beschlossen und unterzeichnet

- Jährlich einmal ist eine ordentliche Gesellschafterversammlung abzuhalten, die über die Feststellung des Jahresabschlusses und die Gewinnverwendung sowie die Entlastung der Geschäftsführung beschließt. Eine Gesellschafterversammlung kann von einem Geschäftsführer einberufen werden oder von Gesellschafter/n die zusammen mindestens 20% des Stammkapitals innehaben.

- Die Einladung zur Gesellschafterversammlung erfolgt schriftlich und unter Angabe der Tagesordnung und des Tagungsortes. Bei der ordentlichen Gesellschafterversammlung ist eine Frist von drei Wochen, bei einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung eine Frist von einer Woche einzuhalten, wobei der Tag der Absendung des Briefes und der Tag der Versammlung nicht mitgerechnet werden.

- Die Gesellschafterversammlungen finden, falls die Gesellschafterversammlung nichts anderes bestimmt, am Sitz der Gesellschaft statt. Den Vorsitz führt der Gesellschafter mit dem größten Anteil am Stammkapital. Die Versammlung kann mit einfacher Mehrheit einen anderen Vorsitzenden wählen.

- Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte des Stammkapitals vertreten ist. Fehlt es daran, so ist innerhalb von vier Wochen eine neue Versammlung mit gleicher Tagesordnung einzuberufen, die dann ohne Rücksicht auf das vertretene Stammkapital immer beschlussfähig ist. Hierauf ist in der Einladung hinzuweisen.

- Über sämtliche Beschlüsse ist - soweit nicht notarielle Beurkundung erforderlich ist - eine Niederschrift unter Angabe der Beschlusgegenstände zu fertigen und von den Geschäftsführern zu unterzeichnen.

VERURKUNDET, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: GROBELNA, LERMEN, OLINGER, OFFERMANNNS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2012. Relation: LAC/2012/24289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012069713/133.

(120098577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

SOF-VII European Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2012.

Référence de publication: 2012069773/10.

(120099212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.071.800,00.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 93.110.

Extrait du Procès-verbal des décisions prises par l'associé unique statuant sur l'exercice 2011

5. L'Associé unique prend acte de la démission, avec effet au 25 mai 2012, en tant que gérante de la société, de Madame Maureen Baker, demeurant 29, Boulevard Malesherbes à F-75008 Paris.

L'Associé unique décide de nommer, avec effet au 25 mai 2012, gérant de la société Monsieur Steve Wampach, demeurant 34, an der Au à L-6660 Born.

Monsieur Steve Wampach est nommé pour un terme de 2 ans prenant fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2014 statuant sur l'exercice 2013.

Le 29 mai 2012.

Pour extrait conforme

Jacques Pèlerin

Président du Conseil

Référence de publication: 2012069867/19.

(120099108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

**Whitelight (Luxemburg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Potiskum International S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.958.

L'an deux mille douze, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "POTISKUM INTERNATIONAL SA." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 148958 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2009 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2271 du 19 novembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Sabella, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane SABELLA, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cents euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report.
2. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat pour la période s'achevant au 31 décembre 2011.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Changement de la dénomination sociale de la société en WHITELIGHT (LUXEMBURG) S.A." et modification sub-séquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, constate que l'assemblée générale ordinaire n'a pas pu se tenir à la date statutaire, tous les documents n'étant pas disponibles et approuve le report de ladite séance qui se tient à la présente date de manière extraordinaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Les Actionnaires constatent le résultat de l'exercice. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé du 31 décembre 2011 comme suit:

Résultats reportés	(548,16) Euros
Perte de l'exercice:	(1.598,74) Euros
Report à nouveau	(2.146,90) Euros

Quatrième résolution

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en "WHITELIGHT (LUXEMBURG) S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} alinéa 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "WHITELIGHT (LUXEMBURG) S.A."
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2012. LAC/2012/26710. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012069714/68.

(120099115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Soparho, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012069778/10.

(120099085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Summit Partners SFB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 111.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012069780/10.

(120098902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Alfred vun Letzebuerg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4540 Differdange, 26, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 154.458.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2012

L'an deux mille douze, le 14 juin.

L'actionnaire réunis en assemblée générale extraordinaire a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale révoque l'administrateur unique, Monsieur Diego BRAGONI, demeurant à L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme à la fonction d'administrateur unique,
Monsieur Fulvio FAETA, demeurant à L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.
La société se trouve valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de l'administrateur unique.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015.
Pour extrait conforme
Differdange, le 14 juin 2012.
Référence de publication: 2012069939/20.
(120100374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SVM Finance Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 73.563.513,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2012069781/13.

(120099725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

SVM Finance Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 81.714.545,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2012069782/13.

(120099714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Basic Industry Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 145.165.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2011 que le mandat de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 pour l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Ensuite, en date du 13 juin 2012 l'actionnaire unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Carlo SCHNEIDER, de Madame Céline PIGNON et de la société P.A.L. Management Services Sàrl de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 13 juin 2012.

A été nommé aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet au 13 juin 2012 les personnes suivantes:

- Monsieur Jimmy TONG SAM, expert comptable, né le 24 novembre 1968 à Moka, Ile Maurice et demeurant professionnellement à 2 Millewee, L-7257 Walferdange.
- Monsieur Philippe CHAN, expert comptable, né le 15 novembre 1974 à Candos, Ile Maurice et demeurant professionnellement à 2 Millewee, L-7257 Walferdange.
- Monsieur Norberto DE AZEVEDO MIRANDA, administrateur de société, né le 20 octobre 1974 à Luxembourg, et demeurant professionnellement à 2 Millewee, L-7257 Walferdange.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 pour l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Il est à noter que le nouveau siège social de L'Alliance Révision S.à r.l, le Commissaire aux comptes de la Société, est au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 juin 2012.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012069957/28.

(120100251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 12 avril 2012

4. L'Assemblée décide de réélire aux postes respectifs de Président et Vice-Président:

a. Monsieur Jean-Luc François

né le 22/11/1966 à Valenciennes (F)

domicilié professionnellement au 16/18, boulevard de Vaugirard, F-75015 Paris

b. Monsieur Jean-François Abadie

né le 21/10/1956 à Neuilly-sur-Seine (F)

domicilié professionnellement au 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

et de réélire à leurs postes d'Administrateurs:

c. Monsieur Bruno Caries

né le 28/09/1957 à Montreuil (F)

domicilié professionnellement au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris

d. Monsieur Jérôme Di Pace

né le 30/06/1974 à Neuilly-sur-Seine (F)

domicilié professionnellement au 16/18, boulevard de Vaugirard, F-75015 Paris

e. Monsieur Stéphane Lebourg

né le 21/08/1963 à Le Petit Quevilly (F)

domicilié professionnellement au 19, boulevard des Italiens, F-75002 Paris

f. Monsieur Brice Leibundgut né le 11/12/1954 à Besançon (F)

domicilié professionnellement au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris

g. Monsieur José Mouzon

né le 16/07/1952 à Libramont (B)

domicilié au 19, rue du chanoine Paul Ley B-6792 Aubange

pour un mandat de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2018, statuant sur les comptes de 2017.

5. L'Assemblée décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers comme réviseur d'entreprise pour une durée de 1 an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2013 statuant sur les comptes de 2012.

Luxembourg, le 07 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012070645/36.

(120100245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

SVX Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.484.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 23 mai 2012

Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, administrateur catégorie B-président du conseil, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Changement d'adresse de Monsieur Jos HEMMER, administrateur catégorie B:

30 Berreggaass
L-5483 Wormeldange

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2012069783/16.

(120099716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Amercon Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.329.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 15 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société Amercon Holding SARL, tenue en date du 15 juin 2012, que:

L'assemblée a pris acte de la démission de:

- Monsieur BERNIER Thierry;
- Monsieur ZENATY Daniel;

L'assemblée a décidé de nommer:

- Monsieur SCHWEITZER Stefan Johannes, né le 21 novembre 1947 à Gladbach (Allemagne), domicilié à D-41068 Mönchen Gladbach, 28, Schömkesweg en tant que Gérant;
- Monsieur FINKEN Philip, né le 6 juin 1963 à Herten (Allemagne), domicilié à NL-6041PZ Roermond, 1, Joop den Uylstraat en tant que Gérant;

Le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société

Référence de publication: 2012069916/22.

(120100069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Investease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.318.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth of June.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

SGG S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 65.906,

hereby represented by Mrs Isabelle BUDINGER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 31 May 2012.

The said power of attorney, after having been signed *in* *lieu* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) by the name of INVESTEASE S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The corporate object of the Company is:

(i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, rent, develop and sell real estate located in Luxembourg and abroad.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers. The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the City of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General Meetings of Shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) ir-respective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing Law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, SGG S.A., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by SGG S.A. by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provision

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2012.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand Euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of manager of the Company at one (1).
2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following person as manager of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Philippe STOCK, Employee, born on 10/09/1960 at Gosselies (B), with professional address in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SGG S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Madame Isabelle BUDINGER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de INVESTEASE S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale

de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de tout deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique / des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique / des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, télécourrier, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, SGG S.A., susmentionnée, déclare souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 500 (cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par SGG S.A. au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérant de la Société à un (1).
2. L'associé unique de la Société décide de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Philippe STOCK, né le 10 septembre.1960 à Gosselies (B), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012. LAC/2012/25654. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068849/455.

(120097748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Swisscamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.961.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le huit juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

A COMPARU:

Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial pour GALUN ASSOCIATED S.A., société de droit panaméen inscrite au Registro Publico de Panama ficha n° 689436 document 1716369,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 24 avril 2012, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société anonyme "SWISSCAMEL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114961, (la "Société"), a été constituée en date du 22 février 2006, pour une durée illimitée, par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n°1063 du 31 mai 2006.

2. Le capital de la Société s'élève à trente-trois mille euros (33.000,-EUR), représenté par trois cent trente (330) actions de valeur nominale cent euros (100,EUR) chacune, entièrement libérées;

3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1^{er} janvier 2012 à ce jour;

5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire;

6. Le mandant a l'intention de dissoudre la Société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société, le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution.

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille euros et le mandant, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. VITTORE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2012. LAC/2012/26767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012069784/49.

(120099503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Interstate Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 141.872.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2012

En date du 30 avril 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de type B de la Société:

- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 Avril 1972, à Beloeil, Belgique, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2012 et pour une durée indéterminée.
- Monsieur Louis Johannes de Lange, né le 23 May 1969, à Eindhoven, Pays-Bas, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2012 et pour une durée indéterminée.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de type A de la Société:

- Monsieur James Robert Abrahamson, né le 17 octobre 1955, à Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 4501 N. Fairfax Drive, Suite 500, Arlington, VA 22203, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 1^{er} mai 2012 et pour une durée indéterminée.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 25 mai 2012

En date du 25 mai 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

D'accepter de mettre fin au mandat de la personne suivante:

- Monsieur Tom Hewitt en tant que gérant de type A avec effet au 30 Avril 2012.

Dorénavant, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de type A:

Monsieur Christopher Bennett
Madame Julie Anne Pangelinan
Monsieur James Robert Abrahamson

Gérants de type B:

Monsieur Louis Johannes de Lange
Monsieur Philippe van den Avenne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Interstate Hotel Management System - Interstate Management Services S.e.n.c

Référence de publication: 2012070226/34.

(120100537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Webgame S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.865.

—
Par résolutions prises en date du 11 juin 2012 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Daphné Charbonnet, avec adresse au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 11 juin 2012.
2. Acceptation de la démission de Christophe Gammal, avec adresse au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 11 juin 2012.
3. Acceptation de la démission de Michaël Goosse, avec adresse au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg de son mandat de Gérant de classe B, avec effet au 11 juin 2012.
4. Nomination de Fanny Him, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
5. Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
6. Transfert du siège social de la société du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012069839/23.

(120099282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Mirallia HoldCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.313.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SGG S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906,

ici représentée par Madame Isabelle BUDINGER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 23 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "MIRALLIA HOLDCO S.A.".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai, à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires.

Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.000,- (mille euros).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un);

2. la personne suivante est nommée administrateur de la Société:

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, né le 10 août 1977 à Carpentras (F), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve on the fourth of June.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

SGG S.A., a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 65 906,

hereby represented by Mrs Isabelle BUDINGER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 23 May 2012 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (“société anonyme”) which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of “MIRALLIA HOLDCO S.A.”.

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of the month of May, at 10:00 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who

need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director.

The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board.

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments.

These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law.

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription and Payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three hundred ten (310) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,000 (one thousand Euros).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. the following person is appointed as director:

- Mr. Pierre-Siffrein GUILLET, born on August 10th, 1977 in Carpentras (F), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012. LAC/2012/25648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068942/510.

(120097693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

**Pegasus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MFX6 Holdco Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.306.

In the year two thousand twelve, on the thirtieth day of May, before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

NBK Capital Private Equity Fund Company B.S.C. (Closed), a company incorporated under the laws of Bahrain, having its registered office at Gajria building, Second Floor, 23 Gate 452A, Road 1010, Sanabis 410, P.O. Box 2400, Kingdom of Bahrain (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Bernard BRONCKART, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 30th day of May, 2012.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of MFX6 Holdco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 166.306, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 27 December 2011, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 166.306, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°586 of 6 March 2012 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by a total of twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-);

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) change of name of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
- (c) change of representation of the Company;
- (d) subsequent amendment to article 8.3 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (c) above;
- (e) delegation of powers;
- (f) miscellaneous.

IV The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "MFX6 Holdco Luxembourg S.à r.l." to "Pegasus Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** The name of the company is “Pegasus Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).”

Third resolution

The sole shareholder decides that from hereafter, the Company may be bound towards third parties by the joint signature of two class A managers and one class B manager.

Fourth resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate article 8.3 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

“ **Art. 8.3. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two class A managers together with a class B manager. The board of managers may from time to time subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille douze, le trentième jour de mai, par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

NBK Capital Private Equity Fund Company B.S.C. (Closed), une société à responsabilité limitée soumise au droit bahreïnien, avec siège social à Gajria building, Second Floor, 23 Gate 452A, Road 1010, Sanabis 410, P.O. Box 2400, Royaume de Bahreïn (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Bernard BRONCKART, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique de MFX6 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.306, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 December 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°586 du 6 mars 2012 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un total de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de un euro (EUR 1,-);

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification de la dénomination de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) modification de la représentation de la Société;

(d) modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (c) ci-dessus;

(e) délégation des pouvoirs;

(f) divers.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société de la Société de "MFX6 Holdco Luxembourg S.à r.l." en "Pegasus Luxembourg S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est «Pegasus Luxembourg S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'associé Unique décide changer le régime de signature de la Société afin que celle-ci soit engagée par la signature conjointe de deux gérants de classe A et un gérant de classe B.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 8 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants de classe A et un gérant de classe B. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.»

Cinquième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros (900.-Eur).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. BRONCKART J.-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juin 2012. Relation: LAC/2012/26010. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012069641/158.

(120098549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Th-VEST HOLDING S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.187.

Hendrik.H.J. Kemmerling

Demeurant professionnellement 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (Luxembourg),

Né le 22/03/1965 à Heerlen (Pays-Bas),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur catégorie A de la société anonyme:

Th-VEST HOLDING S.A., SPF

ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.187

Date effective: le 21 décembre 2011

Fait, le 23 décembre 2011.

Hendrik.H.J. Kemmerling.

Référence de publication: 2012069786/16.

(120098881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Energy and Infrastructure Investments II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.396.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de Energy and Infrastructure Investments II S.C.A., SICAR (la "Société") a été clôturée le 12 juin 2012, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Les livres et documents sociaux de la Société ont été déposés et seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de Banque de Luxembourg, 14 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour Energy and Infrastructure Investments II S.C.A., SICAR (en liquidation)

Zia Hossen

Associé KPMG Luxembourg S.à r.l

Liquidateur

Référence de publication: 2012069871/18.

(120099765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Th-VEST HOLDING S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.187.

LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l.

Demeurant professionnellement 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (Luxembourg),
démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

Th-VEST HOLDING S.A., SPF

ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 84.187

Date effective: le 21 décembre 2011

Fait, le 23 décembre 2011.

LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2012069787/16.

(120098881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Th-VEST HOLDING S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.187.

Marc Theisen

Demeurant professionnellement 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (Luxembourg),

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (Luxembourg),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur catégorie A de la société anonyme:

Th-VEST HOLDING S.A., SPF

ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.187

Date effective: le 21 décembre 2011

Fait, le 23 décembre 2011.

Marc Theisen.

Référence de publication: 2012069788/16.

(120098881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.568.935.900,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.319.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 13 juin 2012

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 Juin 2012 que Monsieur James COLEY a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 21 mai 2012. Monsieur Iain Alasdair Keith MOODIE, né le 31 mars 1967 à Hexham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 19 Mercers Row, Cambridge CB5 8BZ, Royaume-Uni a été nommé avec effet au 21 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069790/14.

(120098954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

W 2 B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 110, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 119.378.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2012, le mandat du gérant en fonction, Maître Esbelta DE FREITAS, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W 2 B S.à r.l.

Référence de publication: 2012069836/13.

(120099078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Triton III LuxCo B 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.798.

—
L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012069791/11.

(120098958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Triton III LuxCo B 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.753.

—
L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Triton III LuxCo B 14 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012069792/11.

(120098957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Triton III LuxCo B 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.752.

—
L'adresse professionnel de Lars Frankfelt et Charlmaine Vella a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Triton III LuxCo B 17 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012069794/12.

(120098956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Tallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 107.883.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 avril 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé gérant pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} avril 2012:

Madame Martine KAPP, né le 10.12.1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC et Monsieur Christophe JASICA, gérants, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012069795/17.

(120099012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

The Roman Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.667.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012069801/12.

(120098719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Telemarket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.992.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Référence de publication: 2012069797/11.

(120098934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Termidor S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.715.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 07.05.2012

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERMIDOR SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012069798/16.

(120099624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Texanova Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.372.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069799/9.

(120098767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

F26 Lux Bati Travaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 168.473.

L'assemblée générale extraordinaire du 11/05/2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Démission de Monsieur Antonio CALABRO en sa qualité de gérant administratif avec effet au 11/05/2012,
- 2) Nomination de Monsieur Fernando Antonio AFONSO RODRIGUES, né le 06/11/1972 à Monte/Terras de Boure (Portugal), demeurant à L-4261 Esch/Alzette, 10, rue Neudorf, en qualité de gérant unique de la société avec pouvoir d'engager ladite société par sa seule signature en toutes circonstances. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.
- 3) Cession de 30 parts sociales à Monsieur Fernando Antonio AFONSO RODRIGUES, ci-avant dénommé, de sorte que ce dernier détient, à la signature de la cession, 70 parts sociales.

Wickrange, le 11/05/2012.

Pour extrait conforme

Afonso Antonio AFONSO RODRIGUES

Référence de publication: 2012069873/18.

(120099534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Thermo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.830.600,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 85.263.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 13 juin 2012

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 Juin 2012 que Monsieur James COLEY a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 21 mai 2012. Monsieur Iain Alasdair Keith MOODIE, né le 31 mars 1967 à Hexham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 19 Mercers Row, Cambridge CB5 8BZ, Royaume-Uni a été nommé avec effet au 21 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069803/14.

(120098978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

The Van Daalen Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 152.019.

L'adresse exacte de l'administrateur François Xavier Gonzalez-Florenzano, né à Madrid (Espagne) le 19 février 1948, est:

78, Bodmin Drive à 559677 Singapore (Singapour)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069802/11.

(120099695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Infeurope, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 20.174.

L'an deux mille douze, le quatorze juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INFEUROPE", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel, constituée par acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 1983, publié au Mémorial C numéro 76 du 21 mars 1983, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20174 .

La séance est ouverte à 11.45 heures, sous la présidence de Monsieur Roland DERNOEDEN, administrateur et administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle de la société et modification subséquente de l'article 15 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit chaque année au siège social, le premier vendredi du mois de mars à seize heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra à la même heure le vendredi suivant."

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle de la société et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit chaque année au siège social, le premier vendredi du mois de mars à seize heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra à la même heure le vendredi suivant."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Dernoeden, J. Schmit, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2012. Relation: EAC/2012/7649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012070246/48.

(120100121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

MH Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

R.C.S. Luxembourg B 133.323.

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MH PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Sandweiler, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2817 du 5 décembre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1168 du 31 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rico MAROCHI, demeurant à L-4519 Differdange, 46, cité Breitfeld, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier BLOCK, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté et modification afférente de l'article 2 des statuts.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammesté.

L'article 2 alinéa 1^{er} des statuts est modifié en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi à Weiler-la-Tour.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAROCHI, O. BLOCK et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2012. Relation: LAC/2012/27020. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012070390/46.

(120100584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Caret EB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.277.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Caret Properties S.à r.l, a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez noter également que Monsieur Ely Michel Ruimy, en sa qualité de gérant de la Société, demeure professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Company, Caret Properties S.à r.l, has been transferred to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Please note also that Mr. Ely Michel Ruimy, as manager of the Company, resides professionally at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070019/18.

(120099821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

TreeTop Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.170.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jacques Berghmans, Hubert d'Ansembourg, Olivier De Vinck, Vincent Planche, André Birget et Marc-André Béchet, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,

2. de réélire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Pour TreeTop Global SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012070572/20.

(120099911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

TreeTop Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.731.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jacques Berghmans, Hubert d'Ansembourg, Olivier De Vinck, Vincent Planche, André Birget et Marc-André Béchet, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,

2. de réélire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Pour TreeTop Portfolio SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012070574/20.

(120100527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Tanahlot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.579.

—
Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANAHLOT S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012070580/12.

(120100547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.
